



REGLEMENT INTERIEUR

Étant une activité à risques, il est nécessaire de :

- Maîtriser ses émotions, ses impulsions, et surtout son agressivité
- Dans la difficulté, se soutenir, communiquer, s'encourager
- Refuser la passivité, progresser tous ensemble au profit de l'équipe dans une ambiance de travail sympathique
- Apprendre à observer et anticiper les déplacements des rouleurs ainsi que du public

Les règles de vie du club à respecter:

- Respecter les rouleurs qu'ils soient débutants ou confirmés
- Accepter les remarques, décisions et ordres, des dirigeants et entraîneurs (Eric et Juliette), les organisateurs et les spectateurs lors de TOUS nos déplacements (sorties, entraînements,...) et les respecter.
- Être ponctuel aux entraînements et aux sorties
- Respecter le déroulements des entraînements et des manifestations quels qu'ils soient
- Toujours donner une bonne image du club (se tenir convenablement)
- Arriver en tenue de sport (chaussures appropriées à l'activité sportive), casquette, kway,...
- Aider à installer et au rangement du matériel
- Répondre aux mails, courriers, textos envoyés....
- Prendre soin de sa tenue et s'attacher les cheveux
- Prévoir une bouteille d'eau et une collation
- Prévenir en cas de retard ou d'absence
- Participer dans la mesure du possible à la vie du club: fêtes, rencontres, repas
- Respecter le matériel mis à disposition: vélo, véhicules, barriques, gants...
- Laisser les endroits propres comme avant notre arrivée
- Chaque rouleur est responsable de ses effets personnels, que ce soit en cas de perte, vol ou casse (téléphone, mp3, clés, appareils photos, vêtements,...)

La sécurité :

Il faut rappeler en outre que toute introduction, tout port d'armes ou d'objets dangereux, quelle qu'en soit la nature, doivent être strictement prohibés. De même, l'introduction et la consommation de produits stupéfiants sont expressément interdites. Il est rappelé qu'il est interdit de faire usage du tabac lors de nos prestations. Pour la consommation d'alcool, elle doit être modérée en fonction de la loi en vigueur. Il est rappelé que le rouleur est responsable de ses actes et des dégradations qu'il occasionnerait.

En cas de manquement au règlement lors d'une sortie, on se réserve le droit de garder, s'il y a lieu, en partie ou en totalité, la récompense prévu pour le rouleur voir sanction.